

PLAN D'ACTION

Politique environnementale



2020-2025



TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
Axe 1 - LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES	4
Objectif 1.1 : Maintenir les services actuels.....	5
Objectif 1.2 : Réaliser une campagne de sensibilisation et promouvoir l'action citoyenne.....	7
Objectif 1.3 : Poursuivre l'analyse des mesures déjà identifiées par la Ville	9
Objectif 1.4 : Élaborer un plan d'action en gestion des matières résiduelles afin d'atteindre les cibles québécoises	11
Axe 2 - QUALITÉ DE L'AIR ET CHANGEMENTS CLIMATIQUES	13
Objectif 2.1 : Réaliser un plan d'atténuation aux changements climatiques	14
Objectif 2.2 : Poursuivre l'analyse des mesures déjà identifiées par la Ville.....	16
Objectif 2.3 : Réaliser une campagne de sensibilisation et promouvoir l'action citoyenne.....	18
Objectif 2.4 : Réaliser un plan d'adaptation aux changements climatiques.....	19
Axe 3 - LES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES	20
Objectif 3.1 : Réaliser une campagne de sensibilisation et promouvoir l'action citoyenne.....	21
Objectif 3.2 : Préserver les milieux humides et hydriques.....	24
Objectif 3.3 : Préserver la qualité de l'eau potable.....	26
Axe 4 - LES MILIEUX NATURELS	28
Objectif 4.1 : Réaliser une campagne de sensibilisation et promouvoir l'action citoyenne.....	29
Objectif 4.2 : Protéger les milieux naturels d'intérêt et les espèces en situation précaire	30

LISTE DES ACRONYMES

EEE	: Espèce exotique envahissante
ESP	: Espèce en situation précaire
GES	: Gaz à effet de serre
GMR	: Gestion des matières résiduelles
ICI	: Industrie, commerce et institution
MHH	: Milieu humide et hydrique
PGMR	: Plan de gestion des matières résiduelles
3RV	: Réduction à la source, réutilisation, recyclage et valorisation

INTRODUCTION

La Ville de Magog a élaboré une vision qui consiste à s'épanouir, partager, prospérer, s'engager, protéger, valoriser, se souvenir et se réinventer. Cette vision a permis d'articuler un plan stratégique de la communauté pour la période 2012-2030. Celui-ci comprend 9 orientations qui se subdivisent en 32 stratégies. De ce lot, 17 stratégies ont un lien direct avec l'environnement. Ces dernières sont soulignées dans le tableau 1 qui a servi d'inspiration pour créer la Politique environnementale de la Ville et pour la rédaction du présent plan d'action de la Division environnement.

Tableau 1 Orientations et stratégies en lien avec l'environnement dans le plan stratégique de la communauté 2012-2030 de la Ville de Magog

Orientations stratégiques	Stratégies
<i>Orientation 01</i> Valoriser le patrimoine historique et environnemental	<i>Stratégie 1.3</i> Développer et mettre en œuvre un plan de conservation du territoire avec des objectifs ciblés (milieux naturels, milieux humides, écosystèmes forestiers, paysages et points visuels à conserver, etc.).
<i>Orientation 02</i> Favoriser les activités physiques et de plein air	<i>Stratégie 2.1</i> Développer de nouveaux réseaux pédestres, cyclables et navigables non motorisés qui facilitent l'accès aux différents centres d'intérêt et utilitaires de Magog (milieux naturels, lieux historiques, parcs et infrastructures publiques, lieux de travail, centre-ville, etc.). <i>Stratégie 2.2</i> Adapter la réglementation et implanter des services pour donner accès à tous les types de transport actif sur les pistes cyclables. <i>Stratégie 2.3</i> Encourager et mettre en valeur la création par la population locale d'évènements sportifs respectant les attraits naturels et l'environnement.

Orientations stratégiques	Stratégies
<p><i>Orientation 04</i> Renforcer l'économie</p>	<p><i>Stratégie 4.1</i> Préciser le mandat de Magog Technopole et soutenir l'organisation dans ses démarches visant à attirer de nouvelles entreprises à Magog.</p> <p><i>Stratégie 4.2</i> Mettre en place un centre d'incubation d'entreprises (création, soutien au démarrage, partage des ressources) ayant une spécialisation dans l'économie verte.</p> <p><i>Stratégie 4.3</i> Développer une politique proposant des incitatifs pour favoriser l'installation à Magog d'entreprises qui correspondent aux nouveaux axes de développement et/ou à d'autres orientations du plan.</p>
<p><i>Orientation 05</i> Mettre en œuvre des pratiques écoresponsables</p>	<p><i>Stratégie 5.1</i> Développer une section sur le site de la ville proposant des informations et des interactions sur les bonnes pratiques environnementales.</p> <p><i>Stratégie 5.2</i> Valoriser les organismes et les entreprises qui mettent de l'avant des pratiques écoresponsables.</p> <p><i>Stratégie 5.3</i> Adopter des réglementations pour limiter la production de déchets, diminuer la pollution de l'eau et de l'air et valoriser les milieux naturels, s'appuyant sur le fait qu'une réglementation amène à l'innovation.</p> <p><i>Stratégie 5.4</i> Créer un fonds communautaire dans lequel tous les acteurs de la communauté peuvent contribuer et qui servira à supporter les initiatives environnementales collectives.</p>
<p><i>Orientation 06</i> Innover dans les infrastructures, les services municipaux et communautaires</p>	<p><i>Stratégie 6.3</i> Mettre en place des systèmes favorisant la mobilité de la population et réduisant la dépendance à l'automobile sur le territoire de Magog (logiciel de covoiturage, stationnements incitatifs, taxi communautaire, etc.).</p>
<p><i>Orientation 07</i> Développer le tourisme et favoriser l'adhésion de la population</p>	<p><i>Stratégie 7.2</i> Travailler en partenariat avec le secteur Orford pour développer des activités touristiques et de plein air écoresponsables.</p> <p><i>Stratégie 7.4</i> Favoriser le tourisme participatif et écoresponsable afin de repenser la relation entre le citoyen, le touriste et l'environnement (séjour chez l'habitant, guide d'une journée, visite de quartier fondateur, vélo tuk-tuk, visite de producteurs, etc.).</p>
<p><i>Orientation 08</i> Soutenir des démarches de concertation et de partenariat</p>	<p><i>Stratégie 8.3</i> Encourager les producteurs locaux afin que les citoyens de Magog puissent s'approvisionner directement.</p>

Orientations stratégiques	Stratégies
<p><i>Orientation 09</i> Miser sur la qualité et l'accessibilité de l'éducation et de la formation</p>	<p><i>Stratégie 9.1</i> Se lier au système de transport en commun de Sherbrooke permettant ainsi aux travailleurs et étudiants résidents de Magog de travailler et d'étudier à Sherbrooke.</p> <p><i>Stratégie 9.3</i> Créer un partenariat entre la Chambre de Commerce et les chaires de recherche pour favoriser l'accueil de stagiaires travaillant sur des projets innovants en lien avec les secteurs économiques à développer.</p>

Les 4 axes qui ont été retenus sont la gestion des matières résiduelles, la qualité de l'air et les changements climatiques, les milieux humides et hydriques ainsi que les milieux naturels d'intérêt. Ceux-ci ont orienté les objectifs qui ont servi à déterminer les cibles et les actions pour les atteindre. Ce plan d'action, bien qu'ambitieux, devrait pouvoir se réaliser au complet d'ici 2030.

AXE 1 - LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

PROBLÉMATIQUE ENVIRONNEMENTALE

Production trop importante de déchets envoyés à l'enfouissement

IMPACTS À COURT TERME

- Augmentation de l'utilisation des terres destinées à l'enfouissement
- Contamination des terres et de l'eau potable liée aux fuites possibles de lixiviats
- Émissions de gaz à effet de serre liés aux matières organiques enfouies

IMPACTS À LONG TERME

- Amplification des changements climatiques
- Contamination des sols et des cours d'eau
- Épuisement des matières premières

Objectif 1.1 : Maintenir les services actuels

Cibles

- ✓ Maintenir 100 % des services actuels offerts à la population

ACTIONS PRIORITAIRES	DÉTAILS DE L'ACTION
Action 1.1.1 Offrir la collecte à trois voies des matières résiduelles pour les citoyens	<ul style="list-style-type: none">• S'assurer de maintenir et d'offrir un service de qualité• Travailler en partenariat avec les centres de valorisation, de récupération et d'élimination des matières résiduelles afin d'optimiser leurs saines gestions• Gérer la distribution et les bris de bacs• Offrir une ligne d'aide téléphonique aux citoyens (Service GO)
Action 1.1.2 Gérer l'écocentre pour les ICI et les citoyens	<ul style="list-style-type: none">• Trouver des débouchés pour les matières récupérées• Distribuer du compost aux citoyens• Travailler en constante amélioration afin de détourner davantage de matières vers les lieux d'enfouissements

ACTIONS PRIORITAIRES	DÉTAILS DE L'ACTION
<p>Action 1.1.3 Superviser la tenue des événements écoresponsables sur le territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Offrir des lignes directrices aux organisateurs d'évènements afin d'assurer la tenue d'évènements écoresponsables • Gestion des bacs mis à la disposition des organisateurs • Assurer l'application de la Politique d'évènements écoresponsables
<p>Action 1.1.4 Offrir une collecte municipale à trois voies pour les matières résiduelles aux petits générateurs provenant des ICI</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Gérer la distribution et les bris de bacs • Offrir une ligne d'aide téléphonique aux ICI (Service GO)
<p>Action 1.1.5 Effectuer un bilan de la gestion des matières résiduelles</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Travailler en partenariat avec la MRC de Memphrémagog dans l'élaboration de son plan de gestion des matières résiduelles • Compléter annuellement la déclaration auprès de RECYC-QUÉBEC
<p>Action 1.1.6 Offrir un programme de vidange de fosses septiques aux citoyens</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Inspecter les installations pour s'assurer de leur conformité • Adopter un règlement de surveillance des installations septiques et offrir un programme de subvention pour aider les citoyens à conserver des installations conformes • Offrir une ligne d'information aux citoyens (Service GO)

Objectif 1.2 : Réaliser une campagne de sensibilisation et promouvoir l'action citoyenne

Cibles

- ✓ Rejoindre l'ensemble des citoyens
- ✓ Rejoindre l'ensemble des ICI
- ✓ Rejoindre l'ensemble des écoles du territoire
- ✓ Rejoindre l'ensemble des immeubles à logement de 6 unités et plus

ACTIONS PRIORITAIRES	DÉTAILS DE L'ACTION
Action 1.2.1 Faire une campagne d'information pour les citoyens en leur fournissant des outils pour mieux trier leurs matières	<ul style="list-style-type: none">• Effectuer un envoi postal de roulettes de tri et outils de sensibilisation• Distribuer des autocollants pour les bacs de cuisine• Faire une campagne sur les médias sociaux• Offrir des outils pratiques et utiles aux citoyens

ACTIONS PRIORITAIRES	DÉTAILS DE L'ACTION
<p>Action 1.2.2 Faire une campagne d'information pour les ICI</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Offrir des outils pratiques et utiles aux ICI pour améliorer leur gestion des matières résiduelles • Effectuer une première visite pour poser un diagnostic et établir un plan d'action • Assurer une deuxième visite de suivi • Assurer un service-conseil en continu
<p>Action 1.2.3 Faire une campagne de sensibilisation dans les écoles axée sur le respect des 3 RV</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Créer une activité éducative annuelle • Soutenir la direction des écoles pour l'implantation de la saine gestion des matières résiduelles (GMR) au sein de leur établissement • Organiser un concours faisant la promotion de la GMR • Travailler en collaboration avec la MRC pour réaliser des actions concrètes
<p>Action 1.2.4 Fournir un service d'accompagnement aux immeubles à logement (6 unités et plus) pour favoriser un meilleur tri à la source</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Effectuer une première visite pour poser un diagnostic et établir un plan d'action • Assurer une deuxième visite de suivi • Assurer un service-conseil en continu
<p>Action 1.2.5 Identifier des évènements d'envergure sur le territoire de la ville de Magog et assurer la présence d'un employé de la Division de l'environnement pour y tenir un kiosque</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Informer et conseiller les participants aux évènements sur la GMR • Distribuer des outils promotionnels • Distribuer des bacs de cuisine pour le compost

Objectif 1.3 : Poursuivre l'analyse des mesures déjà identifiées par la Ville

Cibles

- ✓ Évaluer l'ensemble des actions déjà identifiées dans le prochain plan d'action

ACTIONS PRIORITAIRES	DÉTAILS DE L'ACTION
Action 1.3.1 Étudier la possibilité d'établir une collecte du verre sur le territoire	<ul style="list-style-type: none">• Étudier les initiatives existantes dans des municipalités comparables• Trouver des débouchés pour le verre collecté• Partager la conclusion du rapport avec les élus
Action 1.3.2 Améliorer les standards pour les évènements écoresponsables	<ul style="list-style-type: none">• Améliorer la Politique d'évènements écoresponsables et son guide d'accompagnement• Identifier les points à améliorer avec les partenaires impliqués pour hausser les standards requis• Créer une liste de vérification pour faciliter la compréhension de la politique lors des rencontres avec les promoteurs d'évènements

ACTIONS PRIORITAIRES	DÉTAILS DE L'ACTION
<p>Action 1.3.3 Améliorer la collecte des encombrants</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Étudier de possibles partenariats ou débouchés (ex : un service de collecte à la porte, améliorer la valorisation des matières, création de partenariats locaux, optimisation de l'écocentre, etc.)
<p>Action 1.3.4 Favoriser l'économie circulaire et la synergie industrielle sur le territoire de la ville</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Étudier ce qui se fait dans les municipalités similaires • Discuter avec les acteurs du milieu pour identifier des solutions possibles • Travailler en collaboration avec Synergie Estrie
<p>Action 1.3.5 Étudier une possible réglementation de déconstruction plutôt que de démolition dans les contrats municipaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Étudier les pratiques de déconstruction dans les autres municipalités et auprès des entrepreneurs • Établir une politique pour instaurer cette pratique • Modifier le règlement de démolition (division des permis et des inspections) afin de favoriser la valorisation des résidus de construction, rénovation et démolition (CRD)
<p>Action 1.3.6 Réglementer le bannissement des matières recyclables et compostables à l'enfouissement</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluer la création d'un règlement qui s'aligne avec les objectifs et la réglementation québécoise

Objectif 1.4 : Élaborer un plan d'action en gestion des matières résiduelles afin d'atteindre les cibles québécoises

Cibles

- ✓ Rédiger un rapport de caractérisation sur la GMR de la Ville de Magog
- ✓ Rédiger un plan d'action pour la GMR
- ✓ Mettre en œuvre un plan d'action pour la GMR
- ✓ Effectuer un suivi régulier par une personne désignée

ACTIONS PRIORITAIRES	DÉTAILS DE L'ACTION
Action 1.4.1 Caractériser la performance de la Ville en matière de GMR	<ul style="list-style-type: none">• Utiliser l'étude de 2018 comme point de départ• Effectuer une nouvelle caractérisation
Action 1.4.2 Intégration des actions identifiées dans le PGMR de la MRC	<ul style="list-style-type: none">• S'appuyer sur le PGMR de la MRC• Intégrer les actions déjà identifiées• Considérer les études de caractérisation
Action 1.4.3 Mettre en œuvre le plan d'action sur la GMR	<ul style="list-style-type: none">• Sécuriser le budget nécessaire• Prévoir les ressources humaines nécessaires pour la mise en œuvre des actions

ACTIONS PRIORITAIRES	DÉTAILS DE L'ACTION
<p>Action 1.4.4 Effectuer un suivi annuel afin de respecter les cibles prévues du plan d'action GMR</p>	<ul style="list-style-type: none"> • S'assurer de l'atteinte des cibles intermédiaires pour l'atteinte des cibles finales • Apporter les correctifs nécessaires en cours de route • Évaluer l'impact financier de la performance de la gestion des matières résiduelles au niveau des redevances provenant du ministère

AXE 2 - QUALITÉ DE L'AIR ET CHANGEMENTS CLIMATIQUES

PROBLÉMATIQUES ENVIRONNEMENTALES

Émissions de gaz à effet de serre trop élevées

Niveau trop élevé de polluants atmosphériques

IMPACTS À COURT TERME

- Problèmes de santé publique
- Changement dans l'intensité et la fréquence des précipitations
- Perte de rendement agricole
- Hausse des inondations
- Hausse des températures

IMPACTS À LONG TERME

- Coût de l'inaction (plus on attend, plus ça coûte cher)
- Amplification des phénomènes observés à court terme
- Approvisionnement en eau potable menacé
- Perte de biodiversité
- Perte de services écosystémiques

Objectif 2.1 : Réaliser un plan d'atténuation aux changements climatiques

Cibles

- ✓ Réduire nos émissions de GES d'au moins 37,5% pour 2030
- ✓ Réduire nos émissions de GES d'au moins 80 % d'ici 2050
- ✓ Respecter les normes prescrites par le règlement sur l'assainissement de l'atmosphère
- ✓ Viser les normes recommandées par l'Organisation mondiale de la santé

ACTIONS PRIORITAIRES	DÉTAILS DE L'ACTION
Action 2.1.1 Mettre à jour l'inventaire des émissions de GES	<ul style="list-style-type: none">• À partir de l'inventaire de 2008, réaliser la mise à jour des calculs d'émissions de GES en se basant sur une méthode d'inventaire reconnue et scientifique
Action 2.1.2 Rédiger le plan d'atténuation des émissions de GES	<ul style="list-style-type: none">• À partir du nouvel inventaire réalisé et à partir de la mise à jour du plan d'action de 2018, rédiger le nouveau plan d'atténuation
Action 2.1.3 Mettre en œuvre le plan d'atténuation des émissions de GES	<ul style="list-style-type: none">• Sécuriser le budget nécessaire• Prévoir les ressources humaines nécessaires pour la mise en œuvre des actions

ACTIONS PRIORITAIRES	DÉTAILS DE L'ACTION
Action 2.1.4 Effectuer un suivi régulier afin de respecter les cibles prévues du plan d'atténuation	<ul style="list-style-type: none">• S'assurer de l'atteinte des cibles intermédiaires pour l'atteinte des cibles finales• Apporter les correctifs nécessaires en cours de route

Objectif 2.2 : Poursuivre l'analyse des mesures déjà identifiées par la Ville

Cibles

- ✓ Évaluer 100 % des actions déjà identifiées dans le prochain plan d'action

ACTIONS PRIORITAIRES	DÉTAILS DE L'ACTION
Action 2.2.1 Instaurer un règlement sur la marche au ralenti	<ul style="list-style-type: none">• Analyser ce qui se fait dans d'autres municipalités et la façon de l'appliquer
Action 2.2.2 Former les employés municipaux sur les techniques d'écoconduite	<ul style="list-style-type: none">• Mise en place de formations en écoconduite• Effectuer un suivi
Action 2.2.3 Étudier les options qui existent concernant les systèmes d'autopartage	<ul style="list-style-type: none">• Analyser les initiatives implantées dans les autres municipalités environnantes et assurer une continuité des services• Statuer sur la faisabilité d'un tel système dans le contexte magogois

ACTIONS PRIORITAIRES	DÉTAILS DE L'ACTION
<p>Action 2.2.4 Améliorer le réseau cyclable et pédestre de la Ville pour favoriser le transport actif auprès des citoyens</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Sonder les usagers du réseau pour identifier les forces et faiblesses du réseau actuel • Étudier la possibilité d'étendre le réseau pour couvrir une plus grande superficie et le rendre plus sécuritaire
<p>Action 2.2.5 Faire la promotion du covoiturage et du transport actif auprès des employés de la Ville de Magog</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place ou promouvoir un système favorisant le covoiturage des employés pour optimiser leur déplacement entre leur domicile et leur lieu de travail • Fournir des vélos aux employés pour leurs déplacements au travail
<p>Action 2.2.6 Limiter l'étalement urbain</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Incorporer de nouvelles normes à travers les outils de planification et de réglementation afin de favoriser la densification urbaine • Travailler en collaboration avec l'équipe d'urbanisme pour effectuer la planification du territoire • Éviter la fragmentation du territoire
<p>Action 2.2.7 Optimiser l'efficacité énergétique des infrastructures et des bâtiments municipaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Répertorier la consommation des infrastructures et des bâtiments municipaux • Identifier et appliquer les opportunités de réduction de consommation d'énergie

Objectif 2.3 : Réaliser une campagne de sensibilisation et promouvoir l'action citoyenne

Cibles

- ✓ Rejoindre l'ensemble des citoyens et des employés municipaux sur les bonnes pratiques à adopter

ACTIONS PRIORITAIRES	DÉTAILS DE L'ACTION
Action 2.3.1 Créer une campagne d'information pour les citoyens et les employés municipaux sur les enjeux concernant l'émission des GES et de la pollution atmosphérique	<ul style="list-style-type: none">• Effectuer l'envoi postal d'un dépliant sur la marche au ralenti, les techniques d'écoconduite, les options de transport collectif disponible sur le territoire et sur les poêles à bois et les systèmes de chauffage• Faire une campagne sur les réseaux sociaux (vidéos, publication, communiqué de presse, etc.)

Objectif 2.4 : Réaliser un plan d'adaptation aux changements climatiques

Cibles

- ✓ Identifier l'ensemble des risques et des vulnérabilités reliés aux changements climatiques
- ✓ Déterminer la capacité d'adaptation de la Ville aux changements climatiques
- ✓ Mettre en œuvre des actions concrètes pour atténuer les risques et les vulnérabilités identifiés

ACTIONS PRIORITAIRES	DÉTAILS DE L'ACTION
Action 2.4.1 Rédiger un plan d'adaptation aux changements climatiques	<ul style="list-style-type: none">• Recherche de subventions• S'inspirer des autres municipalités à l'échelle nationale
Action 2.4.2 Mettre en œuvre le plan d'action sur l'adaptation aux changements climatiques	<ul style="list-style-type: none">• Sécuriser le budget nécessaire• Prévoir les ressources humaines nécessaires pour la mise en œuvre des actions
Action 2.4.3 Effectuer un suivi régulier afin de respecter les cibles prévues du plan d'adaptation	<ul style="list-style-type: none">• S'assurer de l'atteinte des cibles intermédiaires pour l'atteinte des cibles finales• Apporter les correctifs nécessaires en cours de route

AXE 3 - LES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES

PROBLÉMATIQUES ENVIRONNEMENTALES

Dégradation de la qualité des cours d'eau par l'apport de polluants

Dégradation des cours d'eau reliée aux EEE

IMPACTS À COURT TERME

- Prolifération de cyanobactéries
- Perte de biodiversité
- Réduction de l'offre récréotouristique
- Diminution de la valeur foncière
- Diminution de la résilience face aux changements climatiques et autres aléas

IMPACTS À LONG TERME

- Vieillessement accéléré des lacs
- Approvisionnement en eau potable menacé
- Amplification des problèmes identifiés à court terme
- Conséquences pour la santé de la population

Objectif 3.1 : Réaliser une campagne de sensibilisation et promouvoir l'action citoyenne

Cibles

- ✓ Informer l'ensemble des citoyens et des entrepreneurs lors de la demande d'un permis
- ✓ Rejoindre l'ensemble des propriétaires riverains concernant les bandes riveraines
- ✓ Rejoindre l'ensemble des agriculteurs concernant les bonnes pratiques en gestion de l'eau
- ✓ Rejoindre l'ensemble des citoyens concernant les bonnes pratiques de préservation de la qualité de l'eau potable
- ✓ Rejoindre l'ensemble des propriétaires d'installation septique sur les bonnes pratiques à adopter en la matière
- ✓ Rejoindre l'ensemble des utilisateurs de plages municipales et des cours d'eau concernant les EEE

ACTIONS PRIORITAIRES	DÉTAILS DE L'ACTION
Action 3.1.1 Obliger les entrepreneurs et les citoyens à respecter la réglementation sur l'érosion des sols et la pollution des cours d'eau	<ul style="list-style-type: none">• Créer un dépliant à remettre pour tous les demandeurs de permis de travaux• Travailler avec la Division des permis afin de les aider à atteindre les objectifs de protection de l'environnement

ACTIONS PRIORITAIRES	DÉTAILS DE L'ACTION
<p>Action 3.1.2 Poursuivre nos programmes de suivi du respect de l'environnement auprès des différentes divisions de la Ville</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien aux autres divisions
<p>Action 3.1.3 Obliger les propriétaires riverains à protéger les bandes riveraines</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Distribuer un dépliant informatif lors des inspections des propriétés riveraines • Utiliser les médias afin de rejoindre les citoyens • Poursuivre l'inspection des propriétés riveraines
<p>Action 3.1.4 Obliger les agriculteurs à protéger les bandes riveraines et à préserver la qualité de l'eau</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Utiliser le dépliant créé à l'action 3.1.3 • Poursuivre l'inspection des propriétés riveraines • Fournir un soutien téléphonique • Créer un outil de sensibilisation sur l'usage excessif des pesticides et fertilisants
<p>Action 3.1.5 Sensibiliser la population sur les conséquences des espèces exotiques envahissantes aquatiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Travailler en partenariat avec la MRC pour sensibiliser la population • Travailler en partenariat avec d'autres acteurs locaux sur des projets d'inventaires, de suivis, de modes de gestion et d'ISÉ

ACTIONS PRIORITAIRES	DÉTAILS DE L'ACTION
<p>Action 3.1.6 Sensibiliser les citoyens sur les bonnes pratiques de préservation de la qualité de l'eau de surface</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Créer une campagne de sensibilisation • Informer les usagers sur l'impact de leurs activités sur la qualité de l'eau • Proposer des modes de gestion durables des eaux pluviales • Informer les citoyens sur l'impact de l'utilisation des pesticides et fertilisants sur la pelouse et le jardin
<p>Action 3.1.7 Mettre à jour la fiche sur la réglementation et la bonne gestion des installations septiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rendre disponible le guide à tous les propriétaires d'installation septique

Objectif 3.2 : Préserver les milieux humides et hydriques

Cibles

- ✓ Mettre en œuvre le plan d'action pour la préservation des milieux humides et hydriques
- ✓ Contrôler les EEE dans les MHH pour éviter les impacts majeurs sur les écosystèmes

ACTIONS PRIORITAIRES	DÉTAILS DE L'ACTION
Action 3.2.1 Caractériser l'apport des polluants	<ul style="list-style-type: none">• Rédiger un bilan de suivi pour évaluer l'ampleur du problème• Développer des projets et des études en partenariats avec des acteurs locaux et universités afin d'améliorer nos connaissances du milieu et des risques potentiels de pollution
Action 3.2.2 Caractériser les EEE dans les MHH sur le territoire	<ul style="list-style-type: none">• Exiger dans les études de caractérisation l'étude des EEE et les espèces à statut précaire
Action 3.2.3 Mettre à jour le plan de conservation des MHH	<ul style="list-style-type: none">• S'inspirer des initiatives dans les municipalités canadiennes comparables• S'inspirer de la démarche d'élaboration du document sur les plans régionaux des milieux humides et hydriques du gouvernement provincial

ACTIONS PRIORITAIRES	DÉTAILS DE L'ACTION
<p>Action 3.2.4 Mettre en œuvre les actions du plan de conservation des MHH</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Sécuriser le budget nécessaire • Prévoir les ressources humaines nécessaires pour la mise en œuvre des actions • Effectuer des caractérisations fines du territoire afin d'améliorer nos connaissances sur les milieux d'intérêts pour la conservation
<p>Action 3.2.5 Effectuer un suivi régulier afin de respecter les cibles prévues du plan de conservation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • S'assurer de l'atteinte des cibles intermédiaires pour l'atteinte des cibles finales • Apporter les correctifs nécessaires (principe d'amélioration continue)

Objectif 3.3 : Préserver la qualité de l'eau potable

Cibles

- ✓ Diminuer de 20 % la quantité d'eau potable consommée d'ici 2025
- ✓ Installer 380 compteurs d'eau potable aux fins d'analyse
- ✓ Viser les normes du programme d'excellence en eau potable (PEXEP)

ACTIONS PRIORITAIRES	DÉTAILS DE L'ACTION
Action 3.3.1 Caractériser la consommation d'eau potable des citoyens	<ul style="list-style-type: none">• Étudier la vulnérabilité des sources d'eau potable• Réglementer la consommation d'eau pour éviter le gaspillage
Action 3.3.2 Rédiger un plan de préservation et d'amélioration de la qualité de l'eau potable	<ul style="list-style-type: none">• S'inspirer de l'étude de vulnérabilité à l'action 3.3.1 et des données provenant des compteurs d'eau• Protéger l'aire immédiate et intermédiaire de la source d'eau potable de la Ville
Action 3.3.3 Mettre en œuvre les actions du plan de préservation et d'amélioration de la qualité de l'eau potable	<ul style="list-style-type: none">• Sécuriser le budget nécessaire• Prévoir les ressources humaines nécessaires pour la mise en œuvre des actions

ACTIONS PRIORITAIRES	DÉTAILS DE L'ACTION
<p>Action 3.3.4 Effectuer un suivi régulier afin de respecter les cibles prévues du plan de préservation et d'amélioration de la qualité de l'eau potable</p>	<ul style="list-style-type: none"> • S'assurer de l'atteinte des cibles intermédiaires pour l'atteinte des cibles finales • Apporter les correctifs nécessaires en cours de route

AXE 4 - LES MILIEUX NATURELS

PROBLÉMATIQUES ENVIRONNEMENTALES

Dégradation, fragmentation et perte de milieux naturels attribuables aux activités humaines

Présence et prolifération des EEE

Augmentation du nombre d'espèces en situation précaire

IMPACTS À COURT TERME

- Dégradation, fragmentation et perte d'habitats fauniques
- Perte de biodiversité
- Dégradation et perte de milieux naturels pour la pratique d'activités de plein air

IMPACTS À LONG TERME

- Atteinte d'un point de non-retour, car la restauration des écosystèmes à leur état d'origine deviendra impossible
- Diminution des services écosystémiques

Objectif 4.1 : Réaliser une campagne de sensibilisation et promouvoir l'action citoyenne

Cibles

- ✓ Rejoindre l'ensemble des propriétaires de milieux naturels d'intérêt et/ou abritant des espèces en situation précaire (ESP) pour promouvoir les programmes de conservation volontaire
- ✓ Rejoindre les citoyens pour les informer des enjeux sur les espèces exotiques envahissantes

ACTIONS PRIORITAIRES	DÉTAILS DE L'ACTION
Action 4.1.1 Faire la promotion des démarches de conservation volontaire des gouvernements provincial et fédéral pour les milieux naturels d'intérêt	<ul style="list-style-type: none"> • Créer un dépliant municipal informant des options de conservation et des OBNL spécialisés dans ce domaine
Action 4.1.2 Faire la promotion des démarches de conservation volontaire des gouvernements provincial et fédéral pour la protection des ESP	<ul style="list-style-type: none"> • Créer un dépliant municipal informant des options de conservation et des OBNL spécialisés dans ce domaine
Action 4.1.3 Informer la population sur les EEE	<ul style="list-style-type: none"> • Créer une campagne de sensibilisation sur les problématiques liées aux EEE • Assurer la présence de la Ville pour effectuer de la sensibilisation lors d'évènement public d'envergure (marché public, etc.)

Objectif 4.2 : Protéger les milieux naturels d'intérêt et les espèces en situation précaire

Cibles

- ✓ Atteindre 17 % de superficies d'aires protégées
- ✓ Mettre à jour le plan de conservation des milieux naturels

ACTIONS PRIORITAIRES	DÉTAILS DE L'ACTION
Action 4.2.1 Poursuivre la caractérisation des milieux naturels d'intérêts	<ul style="list-style-type: none"> • Rédiger un rapport global intégrant l'ensemble des caractérisations réalisées et les catégoriser selon leur importance et leur vulnérabilité • Exiger dans les rapports la caractérisation des EEE et des ESP
Action 4.2.2 Mettre à jour le plan de conservation des milieux naturels de 2014	<ul style="list-style-type: none"> • Cibler les milieux d'intérêt et prévoir l'analyse fine de certains secteurs • Considérer les écotones
Action 4.2.3 Mettre en œuvre le plan d'action du plan de conservation des milieux naturels	<ul style="list-style-type: none"> • Sécuriser le budget nécessaire • Prévoir les ressources humaines nécessaires pour la mise en œuvre des actions

ACTIONS PRIORITAIRES	DÉTAILS DE L'ACTION
<p>Action 4.2.4 Effectuer un suivi annuel afin de respecter les cibles prévues du plan de conservation des milieux naturels</p>	<ul style="list-style-type: none"> • S'assurer de l'atteinte des cibles intermédiaires pour l'atteinte des cibles finales • Apporter les correctifs nécessaires en cours de route